

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU MARDI 13 MAI 2024
DN/NC

Objet : Élection des membres au CST et à la Commission-paritaire

N° : DCM_2024/067

PUBLIÉE LE : 21/05/2024

L'an deux mille vingt quatre, le **lundi 13 mai à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN, premier Adjoint au Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 3 mai 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Laila AHADDAR, Martine JONVILLE, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT, Céline ADOLPHE

ONT DONNÉ PROCURATION :

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Patrick BARREY

Ahmed EZZAHRI donne pouvoir à Claude LAURENT

Gérard LANDO donne pouvoir à Olivier GUCKERT

ÉTAIT ABSENTE :

Laetitia SACCHIERO

Conseillers en exercice : Présents : 25 - Absents : 1 – Pouvoirs : 3 - Votants : 28

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu l'article L 2121-22 ;

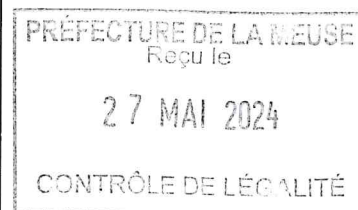
Le Conseil municipal est invité à désigner, parmi ses membres, celui/celle appelé(e) à représenter le Conseil municipal au Comité de Social Territorial et à la commission paritaire du marché.

Après en avoir délibéré À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide **DE FIXER** la composition des Élus dans ces organes de façon suivante :

COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL	
TITULAIRES	SUPLÉANTS
Patrick BARREY	Martine MARCHAND
Florent CARÉ	Olivier LEMOINE
Claude LAURENT	Sandrine KIEFER
Angélique GÉNART	Nelly LOMBARD
Edmond GUILLERY	Élise THIRIOT

COMMISSION PARITAIRE DU MARCHÉ
Jean-Philippe VAUTRIN
Patrick BARREY
Florent CARÉ
Laila AHADDAR
Gérald CAHU
Jessica LEROY



Pour extrait certifié conforme et attestation de caractère exécutoire.

Le Maire

Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.